

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

23 novembre 2016 Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-troisième jour du mois de novembre deux mille seize (23-11-2016) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;
- Madame Jocelyne Rivest, mairesse suppléante de Grandes-Piles;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 16-11-177

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC;
- Adoption des prévisions budgétaires 2017 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac (TNO);

- Adoption du taux de taxes 2017 et du taux d'intérêts pour les comptes dus des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac (TNO);
- Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
- Présentation : Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie;
- CLD de Mékinac :
 - Adoption du plan d'action 2017;
 - Report des surplus 2016;
- Fonds de développement du territoire :
 - Autorisation de signature de l'addenda prolongeant l'entente jusqu'au 31 mars 2020;
 - Adoption du plan de communication 2017;
- Programme d'aide aux villégiateurs : modalité 2017;
- Dossier d'asclépiade : Bilan 2016 et actions 2017;
- Conformité de règlements d'urbanisme : règlement de zonage # 515-ur-2016 de la municipalité de grandes-piles
- Calendrier des séances 2017;
- Varia :
 - Travaux de creusage de fossé dans le PIR;
 - Nomination d'un procureur en remplacement d'un autre pour représenter le directeur des poursuites criminelles et pénales;
 - Remerciement à madame Amina Chaffaï
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 octobre 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 19 octobre 2016 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 16-11-178

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 63 713.29

Déplacement des employés (es) 2 786.37

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.97
Telus mobilité	120.64
Xittel (téléphone)	680.65
Xittel (internet)	517.39
Le Groupe Pages Jaunes	47.14
RREMQ	9 116.29
Union-Vie	7 557.01
Xérox Canada	942.89
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	1 343.71
Entreprises de distribution Denis Samson	187.00
Servitec inc. - contrat mensuel, service technique	8 598.40
Fournitures de bureau Denis	243.31
Microgest informatique (contrat d'entretien et autres)	997.19
Fonds de l'information foncière	152.00
Syndicat des employés	598.77
RGMRM (fosses septiques, enfouissement)	257 237.42
Distribution Vithemon	66.00
CARRA	85.43
Hydro-Québec	817.99
Ass. aménagiste régionaux du Québec	281.69
Boulangerie Germain	900.25
Chez Jacob	179.65
Fédération québécoise des municipalités	402.42
Partenaire action jeunesse Mékinac	200.00
Société d'infrastructures de Mékinac	15 000.00
Solution informatique Inso	4 059.78
<u>Compensation collecte sélective</u>	
Municipalité de Saint-Adelphe	43.00

Municipalité de Grandes-Piles	20.00
Municipalité de Hérouxville	61.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	61.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	18.00
Municipalité de Saint-Séverin	39.00
Municipalité de Sainte-Thècle	117.00
Ville de Saint-Tite	177.00
Municipalité de Trois-Rives	21.00
Municipalité de Lac-aux-Sables (formation pompiers)	2 805.00
Municipalité de Sainte-Thècle (formation pompiers)	1 150.00
CREEM	3 000.00
DH Électronique	11.49
Tissus & décor Martine Richard	265.54
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 159.07
Ville de Saint-Tite	73.50
<u>Visa</u>	
Frais de déplacement	746.38
Location satellite	36.70
Registre foncier	1.00
Étuis Ipad	30.19
Réservation Hilton 2017	3 457.99
Congrès FQM 2016	939.67

Total fournisseurs : 324 732.52

Fonds de développement du territoire

Municipalité de Trois-Rives	5 900.00
Club Lavi-eau-Champ	3 909.15
Municipalité de Sainte-Thècle	5 595.00
Éditions communautaires des Chenaux	632.36
Médias transcontinental SENC	1 075.02

Total FDT : 17 111.53

Programme d'aide aux villégiateurs

Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	11 000.00
ZEC du Gros Brochet	13 830.00
Aire Nature Grandes-Piles	4 000.00
MRC des Chenaux	543.38

Service d'aide à l'habitation	3 368.76
-------------------------------	----------

Total PAV : 32 742.14

Gestion des baux de villégiature

Groupe Harnois	207.56
----------------	--------

Total baux : 207.56

Programme de rénovation

C04010PRR0002 - Notre-Dame-de-Montauban	11 883.00
---	-----------

P1032043 - Ste-Thècle	12 893.00
-----------------------	-----------

Total rénovation : 24 776.00

Cour municipale

SAAQ	28.36
------	-------

Denis Carpentier	200.00
------------------	--------

Postes Canada	1 238.75
---------------	----------

Indemnité aux témoins	377.09
-----------------------	--------

Régie des incendies du Centre Mékinac	44.62
---------------------------------------	-------

Ministre des Finances	24 525.00
-----------------------	-----------

Remboursement d'un trop perçu	51.00
-------------------------------	-------

Total cour municipale : 26 464.82

Grand total : 492 534.23

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	14.41
--------------	-------

BC2 Groups Conseil	1 293.47
--------------------	----------

Excavation Jovanex (déneigement)	766.50
----------------------------------	--------

Total : 2 074.38

TNO DE MÉKINAC

Entreprises Romar inc	4 599.00
Carrières D. Lavoie	22 668.76
Total :	<u>27 267.76</u>

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 311.01

Rémunération des maires 6 936.86

Fournisseurs de biens et services

Club de motoneige de la Mauricie 114.98

Total fournisseurs : 114.98

Programme d'aide aux villégiateurs

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban 5 000.00

Total Programme d'aide aux villégiateurs : 5 000.00

Fonds de développement du territoire

Municipalité de St-Adelphe 5 000.00

Total FDT : 5 000.00

Grand total : 18 362.85

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le

Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 23 novembre 2016.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 16-11-179

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 23 novembre 2016 totalisant 510 897.08 \$ pour la MRC, 2 074.38 \$ pour le parc industriel régional et 27 267.76 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Le 2 novembre 2016, monsieur Laurent Lessard, Ministre des Transports, accuse réception de notre demande d'aide financière pour l'exploitation d'un service de transport collectif et nous confirme l'attribution de 100 000 \$ pour 2016. Il nous mentionne que pour 2017, le Ministère prévoit maintenir les mêmes niveaux de subventions, tout en tenant compte des recommandations du Vérificateur général;
- Le 7 novembre 2016, madame Nathalie Huot, technicienne en administration au ministère de la Sécurité publique, nous informe du versement d'une somme de 3995\$ dans le cadre du volet du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiels;
- Appui de la municipalité de Trois-Rives, par sa résolution #16-10-171 concernant le pôle de Ste-Thècle pour les baux de villégiatures;
- **PÔLE DE STE-THÈCLE BAUX DE VILLÉGIATURES**

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-130 du Conseil de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la réponse de monsieur Mario Gosselin, sous-ministre associé au territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN), en date du 13 octobre 2016;

CONSIDÉRANT les trois (3) rencontres tenues à Québec entre les représentants de la MRC et ceux du MERN, entre autres madame Sonia Grenon de la direction des politiques et de l'intégrité du territoire;

CONSIDÉRANT que les démarches résultent à un statu quo de la part des officiers du gouvernement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac maintient un rôle d'évaluation conforme aux pratiques de l'ordre des évaluateurs agréés du Québec depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT l'iniquité des valeurs par rapport aux pôles voisins (La Tuque et Portneuf) et l'ensemble du Québec et que le Pôle de Ste-Thècle est le deuxième plus élevé au Québec;

Re 16-11-180

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac de demander l'intervention du Ministre de l'énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand afin de trouver une solution juste à ce problème pour l'ensemble de nos bailleurs.

- Adopté à l'unanimité -

- Suite au courriel de madame Nathalie Groleau faisant état d'une résolution de la Table des préfets de la Mauricie demandant d'inclure la Route 155 dans les priorités d'installation de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques, madame Évangéline Lévesque, directrice à la direction de la planification du Ministère des transports, nous mentionne que la Route 155 fait partie des prochains axes qui seront considérés et, à cet effet les municipalités situées le long du parcours seront contactées;

- Adopté à l'unanimité -

SOMMES PAYABLES POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policières de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

CONSIDÉRANT que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

CONSIDÉRANT les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

CONSIDÉRANT que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec`

CONSIDÉRANT que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de la loi n°110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

Re 16-11-181

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu :

DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de Sûreté du Québec*;

DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

DE DEMANDER qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

DE DEMANDER que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur Jean-François Bellemare, de la direction des infrastructures au ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire, nous informe que notre projet (prolongement des infrastructures d'eau potable et d'incendie du parc industriel) ne pourra être retenu, étant donné l'épuisement de l'enveloppe du programme (FEPTU);
- Madame Marie-Josée Gouin de la CPTAQ, nous informe le 21 octobre dernier, de la suspension du traitement des demandes à portée collective en vertu de l'article 59 LPTAA;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 16-11-182

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 POUR LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié et analysé les prévisions budgétaires 2017 en caucus spécial le 16 novembre dernier;

PARTIE 1

Re 16-11-183

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 1, concernant toutes les municipalités et ayant trait à l'administration générale, la cour municipale, l'évaluation, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire (autres dépenses d'aménagement, service d'ingénierie, développement économique), la culture.

Le mode de répartition pour la partie 1 est la richesse foncière uniformisée pour l'administration, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire. En ce qui concerne, le service d'ingénierie, la quote-part est répartie selon l'entente. Pour le service d'évaluation et la cour municipale, le mode de répartition de la quote-part est le nombre de dossiers.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 1 sont de 4 928 182 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	885 400
Autres recettes de sources locales	2 344 800
Transferts	1 579 357
Affectation de surplus	118 625

Dépenses et amortissement :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Administration	485 938	13 500	489 438
Évaluation	569 217	4 500	573 717
Cour municipale	461 457	0	461 457
Transport	116 800	0	116 800
Hygiène du milieu	1 252 200	0	1 252 200
Amén., urb. et dév.	1 982 570	31 500	2 014 070
Culture	30 000	0	30 000
Activités d'investissement	30 000	0	30 000

- Adopté à l'unanimité -

PARTIE 2

Re 16-11-184

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter la PARTIE 2 des prévisions budgétaires, concernant toutes les municipalités et, ayant trait à la Régie intermunicipale du Parc industriel régional.

La répartition des quotes-parts de la partie 2 est de 50 % suivant la richesse foncière uniformisée et 50 % selon la population.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 2 sont de 607 000 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Autres recettes de sources locales	21 100
Transfert	400 000
Affectation de surplus	185 900

Dépenses :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Amén., urb. et dév.	7 000	52 400	59 400
Activités d'investissement	600 000	0	600 000

- Adopté à l'unanimité -

PARTIE 3

Re 16-11-185

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 3, concernant les municipalités suivantes :

- Sainte-Thècle
- Trois-Rives;

et ayant trait à l'entente intermunicipale pour l'application des plans et règlements d'urbanisme. La base de répartition est au prorata de l'utilisation, soit un tarif horaire de 42.50 \$.

Recettes :

Services rendus	68 304
Affectation de surplus	668

Dépenses :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Amén., urb. et dév.	68 972	0	68 972

- Adopté à l'unanimité -

PARTIE 4

Re 16-11-186

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par madame Jocelyne Rivest, mairesse suppléante de Trois-Rives, et il est

résolu d'adopter la PARTIE 4 des prévisions budgétaires, concernant les municipalités suivantes :

- Lac-aux-Sables;
- Saint-Adelphe
- Saint-Séverin;
- Hérouxville;
- Grandes-Piles;
- Saint-Roch-de-Mékinac
- Sainte-Thècle;
- Saint-Tite
- Trois-Rives

ayant trait à la compétence 2 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, soit le recyclage.

Le mode de répartition de la partie 4 est le nombre de citoyens par municipalité.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 4 sont de 329 025 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	329 025
------------------------------	---------

Dépenses :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Hygiène du milieu	329 025	0	329 025

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT l'article 954, du Code municipal;

Re 16-11-187

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2017 des TNO de la MRC de Mékinac, totalisant des recettes et des dépenses de 972 037 \$, et réparties comme suit :

Recettes :

Taxes	230 706
Tenant lieu de taxes	3 298
Autres recettes de sources locales	6 500
Transferts	601 883
Surplus	129 650

Dépenses :

Administration générale	89 148
Sécurité publique	55 514
Transport	710 750
Aménagement, urbanisme et développement	115 626

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU TAUX DE TAXES 2017, DE LA TAXE NÉCESSAIRE POUR OUVRAGE PUBLIC ET DU TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES DUS DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 989 du Code municipal permet de décréter que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

CONSIDÉRANT que l'article 991 du Code municipal permet de décréter que les taxes nécessaires pour subvenir à la construction et à l'entretien d'un ouvrage public seront imposées par résolution;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal permet de décréter que le taux d'intérêt sur les taxes, s'il est différent de 5 %, sera fixé par résolution;

Re 16-11-188

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu :

- que le taux de taxe foncière pour la partie des Territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de Mékinac est fixé et sera prélevé, pour l'année 2017 à 0.25 \$/100 \$ pour la taxe foncière générale et à 0.07 \$/100 \$ pour la facture gouvernementale de la Sûreté du Québec.
- que les taxes sont payables dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.
- que toute somme à être perçue par la Municipalité régionale de comté de Mékinac pour les Territoires non organisés portera intérêt à raison

de dix pour cent (10 %) plus cinq pour cent (5 %) de frais administratifs par année à la date de l'expiration de toute somme due.

- Adopté à l'unanimité -

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE : ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a adopté ses prévisions budgétaires 2017 lors de la séance extraordinaire du 10 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que les membres de la RGMRM ont à statuer sur ledit budget;

Re 16-11-189

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'entériner les prévisions budgétaires telles qu'adoptées le 10 novembre 2016 par la RGMRM.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENTATION : TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DE LA MAURICIE

Présentation de madame Joane Blais.

Elle nous mentionne que les femmes de la Mauricie sont vieillissantes, moins scolarisées que les hommes et vivent des situations de pauvreté parce que les femmes sans diplôme connaissent un taux d'emploi inférieur à celui des hommes, les femmes ont des revenus inférieurs à celui des hommes et elles ont un mode de logement (locataire) qui augmente la précarité économique.

De plus, les femmes sont davantage victimes de violences et sont encore minoritaires au sein des lieux décisionnels.

Elle nous invite à se questionner sur la place des femmes dans notre MRC.

PLAN D'ACTION 2017- CLD

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

REPORT DES SURPLUS 2016 – CLD

CONSIDÉRANT que le CLD Mékinac a généré un surplus pour ses activités de 2016, par rapport au budget convenu à l'entente de financement 2015-2017;

CONSIDÉRANT que ces sommes peuvent être affectées à des actions prévues au plan d'action 2017;

Re 16-11-190

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser le CLD Mékinac à réaffecter les sommes générées du surplus de 2016, dans des actions prévues au plan d'action 2017, proposées et entérinées par le Conseil de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

FDT - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA PROLONGEANT L'ENTENTE JUSQU'AU 31 MARS 2020

CONSIDÉRANT la correspondance du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, en date du 26 octobre 2016, nous transmettant l'addenda #1 à l'entente relative au fonds de développement du territoire (FDT);

CONSIDÉRANT que ledit addenda indique que l'entente se prolonge jusqu'au 31 mars 2020, et propose de nouveaux paramètres d'investissement avantageux pour le développement local et régionale de la MRC;

Re 16-11-191

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'accepter l'addenda #1 de l'entente relative au fonds de développement du territoire, et autorise le préfet, monsieur Bernard Thompson, à signer ledit addenda.

- Adopté à l'unanimité -

FDT - PLAN DE COMMUNICATION 2017

CONSIDÉRANT le plan de communication élaboré et présenté par madame Julie Robillard, coordonnatrice des projets spéciaux et aux relations avec le milieu;

CONSIDÉRANT que le plan est financé par le FDT;

CONSIDÉRANT les retombées positives du plan de communication 2016 et la nouvelle perception des partenaires et de la population sur les actions de la MRC et de ses municipalités;

Re 16-11-192

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le plan de communication 2017, tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

POLITIQUE D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS (PAV) – MODALITÉS 2017

CONSIDÉRANT les sommes provenant de l'entente de gestion des baux, convenue avec le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assouplir quelques modalités de financement du programme d'aide aux villégiateurs, convenues avec les municipalités concernées et les partenaires du milieu;

Re 16-11-193

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de modifier la contribution minimale du promoteur de 50% à 15%; Seule la proportion du financement que le promoteur doit assumer est considéré pour calculer l'aide de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

DOSSIER ASCLÉPIADE – BILAN 2016 ET ACTIONS 2017

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a mis en place un programme d'aide ayant pour objectif de multiplier les terres où on cultiverait l'asclépiade;

CONSIDÉRANT que le plan d'action a atteint 50% de ses objectifs et que des sommes résiduelles de 2016 sont disponibles;

Re 16-11-194

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac de reporter les sommes résiduelles du programme d'aide, pour de nouveaux investissements semblables en 2017, soit un montant d'environ 28 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME : RÈGLEMENT DE ZONAGE # 515-UR-2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES
AVIS DE CONFORMITÉ – GRANDES-PILES

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement #515-UR-2016 – relatif au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 16-11-195

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement #515-UR-2016 – relatif au règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DE LA MRC DE MÉKINAC POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Re 16-11-196

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Mékinac pour 2017 Ces séances se tiendront le troisième mercredi du mois (sauf en novembre quatrième mercredi) et débuteront à 20 h :

15 février
15 mars
19 avril

17 mai
21 juin
16 août
18 octobre
22 novembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

TRAVAUX DE CREUSAGE DE FOSSÉ DANS LE PIR

CONSIDÉRANT que des travaux de prolongement du chemin principal du parc industriel régionale (PIR) doivent avoir lieu au début du printemps 2017;

CONSIDÉRANT qu'en préparation de ces travaux, il y a lieu de prévoir un bon écoulement et un bon drainage du secteur visé;

Re 16-11-197

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser le service d'ingénierie de la MRC, d'embaucher la machinerie nécessaire, selon un tarif horaire, pour un maximum de dépenses de 25 000 \$ taxes incluses, afin de réaliser les travaux requis.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION D'UN PROCUREUR EN REMPLACEMENT D'UN AUTRE POUR REPRÉSENTER LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

CONSIDÉRANT que M^{es} Patrick Beauchemin, Marc-André Beaudoin et Isabelle Cardinal, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., sont autorisés à agir au nom du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que Me Isabelle Cardinal ne pratique plus au sein de cette étude et qu'il y a donc lieu de révoquer sa nomination;

CONSIDÉRANT que l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. recommande la nomination de Me Matthieu Tourangeau comme procureur substitut du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant cette Cour en remplacement de Me Isabelle Cardinal;

Re 16-11-198

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu que la MRC de Mékinac demande que Me Matthieu Tourangeau, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., soit désigné par le *Directeur des poursuites criminelles et pénales*, pour le représenter devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac, en remplacement de Me Isabelle Cardinal, en plus des procureurs déjà autorisés, soit M^{ES} Patrick Beauchemin et Marc-André Beaudoin.

- Adopté à l'unanimité -

REMERCIEMENT À MADAME AMINA CHAFFAI

CONSIDÉRANT la réorganisation du travail au sein du bureau de madame Julie Boulet, ministre du tourisme et député de Laviolette;

CONSIDÉRANT que madame Amina Chaffai a desservi le territoire de la MRC de Mékinac avec une réelle efficacité et ce, pour toutes les municipalités et toutes les organisations de notre secteur;

Re 16-11-199

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement par les membres du conseil de la MRC de Mékinac de transmettre à madame Chaffai, très sincèrement, toute notre reconnaissance et nos remerciements.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 16-11-200

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier